

CONCERTATION PRÉALABLE

ATTESTATION


Objet : Demande d'autorisation

Je soussigné, M. Piero Perrot, représentant la société TELLIF, certifie qu'il n'a pas été organisé de concertation préalable au sens de l'article L 121-16 du code de l'environnement.

Il n'y a donc pas lieu de fournir les pièces mentionnées par l'article R 123-8 (5^{ème} alinéa) du code de l'environnement.

Date 29/12/2021

Signature et cachet



TELLIF (SAS)
ZA Les Portes du Vexin
40 rue Ampère - 95300 ENNERY
Tél. 01 34 20 69 80
mail : contact@sicae-vs.fr
RCS PONTOISE 341 091 643